

Texte de la conférence
(8 novembre 2013 au lycée Louis Payen de Saint-Paul)

LOUIS PAYEN ET SES COMPAGNONS MALGACHES
À L'ORIGINE DU PEUPEMENT DE LA REUNION EN 1663

À La Réunion, ce que l'on savait jusqu'ici de Louis Payen tient en peu de mots. Originaire de Vitry-le-François (dans la Marne), et présent depuis 1656 à Fort-Dauphin (Madagascar), il débarque dans la baie de Saint-Paul en novembre 1663 en compagnie d'un autre Français et de dix Malgaches (dont trois femmes). À la suite de dissensions dans le groupe, les Malgaches s'enfuient dans les Hauts.

En 1665, à l'arrivée à Bourbon des vingt premiers colons français conduits par Étienne Regnault, Payen regagne Madagascar puis repart définitivement pour la France. Dans la Manche, il est capturé et emprisonné par les Anglais. De retour à Vitry-le-François, il termine sa vie en ermite. Quant aux Malgaches venus avec lui, ils ont rejoint les colons Français de Regnault. C'est avec eux qu'a commencé le peuplement définitif de La Réunion.

I

LOUIS PAYEN
PREMIER COMMANDANT DE LA COLONIE DE BOURBON

Depuis une cinquantaine d'années que s'est développé dans l'île un certain engouement pour l'histoire locale, il y a toujours eu une distinction entre l'acte accompli par Louis Payen en 1663 et celui d'Étienne Regnault en 1665 :

- Initiative personnelle et sans préparation pour le premier ; acte programmé et officiel pour le second.
- Payen, considéré comme l'initiateur du peuplement de Bourbon et Regnault comme le premier agent de sa colonisation.

Mais dans un cas comme dans l'autre, et quels que soient les auteurs ou les époques, jamais Payen n'a tiré avantage de cette comparaison.

Ainsi, en 1965, lorsque la municipalité de Saint-Paul célèbre avec faste le 300^e anniversaire ce qu'elle considère alors comme étant le début du peuplement de l'île (1665-1965), c'est surtout l'arrivée de Regnault associée à celle des premiers colons français que l'on fête. Louis Payen est relégué au second plan et ses compagnons malgaches ignorés, même si, en son honneur, la grotte de Notre-Dame de Lourdes est rebaptisée *Grotte des Premiers Français*.

En 2013, Saint-Paul célèbre le 350^e anniversaire du peuplement de La Réunion (1663-2013), avec autant de faste qu'en 1965. Mais alors que l'on aurait pu penser à un retour au premier plan de Louis Payen, c'est le silence qui continue à entourer son nom et le rôle qu'il a joué à l'aube de ce peuplement. Aucune manifestation n'est prévue à la grotte des Premiers Français, dont on évite soigneusement de citer le nom.

Seul parmi les médias locaux, le Journal de l'île de La Réunion a consacré un dossier à Louis Payen dans son édition du dimanche 3 février 2013. Il s'était procuré à cet effet une étude faite par un chercheur de Vitry-le-François, Jean-Michel Schaefer¹ et m'en a remis une copie qui m'a beaucoup aidé pour la préparation de la présente conférence, même si mes conclusions diffèrent totalement de celles de cet auteur pour ce qui est des raisons de la venue de Louis Payen à Bourbon en 1663.

¹ Jean-Michel Schaefer, *Louis Payen, Les Indes à Vitry*, bibliothèque municipale de Vitry-le-François.

La fondation de la colonie du Fort-Dauphin en 1642

À cette époque de la marine à voile, lorsque les navires venant de l'Europe entreprenaient de longs voyages, ils devaient tenir compte de la direction des vents qui, dans la région sud de l'océan Indien, soufflent généralement du sud-est vers le nord-ouest. Ainsi, après avoir contourné le cap de Bonne Espérance, pour aller à Madagascar, ils ne devaient pas s'engager dans le canal du Mozambique, d'ailleurs réputé dangereux à cause de ses courants. Ils abordaient donc la Grande Île par le sud-est et c'est naturellement dans cette région que les Français ont créé l'établissement de Fort-Dauphin, en 1642.

Jacques de Pronis est le premier gouverneur de cette petite colonie. L'air n'y est pas toujours très sain pour les Européens, surtout lors des fortes chaleurs de l'été (de novembre à mars). Mais la région est riche en riz, en troupeaux, en prairies, et bénéficie de la proximité de la forêt pour le bois de charpente et de construction. Surtout, elle comporte une rade très commode pour le mouillage et, sauf en cas d'ouragans, bien abritée des mauvais vents.

Administrée par la *Compagnie française de l'Orient*, la colonie de Fort-Dauphin est ainsi dénommée en hommage au futur roi Louis XIV, tout juste âgé de 4 ans en 1642, et parce qu'elle est protégée par une forteresse, en fait une simple enceinte palissadée plusieurs fois attaquée et détruite par les Malgaches.

À Fort-Dauphin, en 1656, Louis Payen découvre l'horreur coloniale.

Selon Jean-Michel Schaefer, Louis Payen serait né vers 1640. Il n'a donc pas encore 20 ans lorsqu'il débarque à Fort-Dauphin, en mai 1656. La flotte de 4 navires partie de La Rochelle² en novembre 1655 avec 800 hommes, "*tant soldats que matelots*", arrive à Fort-Dauphin en mai 1656, avec seulement une centaine d'hommes valides.

À Madagascar, le jeune Payen découvre ce que l'on pourrait qualifier d'horreur coloniale. Ici, selon les écrits anciens, les Français n'ont du colon que le nom³. Ils ne cherchent pas à mettre en valeur les terres ni à produire des biens en exploitant les potentialités et les ressources locales. Ils se contentent de stocker les produits provenant des trafics avec les Malgaches (riz, bois précieux, cuirs, cire, miel) dont ils remplissent les cales des bateaux de la Compagnie se rendant en métropole. Il leur arrive même de razzier les populations indigènes pour se procurer ces marchandises.

Les gouverneurs n'ont, eux non plus, aucune considération pour ces Malgaches qui en viennent à attaquer le Fort et à se livrer à leur tour à des pillages et à des tueries. Plus d'une cinquantaine de Français ont ainsi perdu la vie le 1^{er} mai 1659. D'autres massacres ont eu lieu plus tard, en 1672, puis en 1674, date de la destruction du Fort-Dauphin et de son abandon par les Français.

À cette hostilité des Malgaches envers les colons, il faut ajouter les dissensions internes au sein de la colonie et les rivalités continues entre les potentats locaux, chefs de provinces, qui n'hésitent pas, pour mieux combattre leurs adversaires, à nouer des alliances ponctuelles avec les Français.

La *Compagnie française de l'Orient*, à laquelle l'île de Madagascar a été concédée, doit régulièrement songer à remplacer les colons et les soldats décimés par les fièvres et par ces guerres incessantes.

C'est d'ailleurs l'une des missions du navire *Saint-Charles* qui arrive à Madagascar début novembre 1663, avec un renfort de 80 hommes. Il y trouve une cinquantaine de Français dans une situation précaire, proche de la famine⁴.

Pour Jean-Michel Schaefer, la présence du *Saint-Charles* à Fort-Dauphin est pour Louis Payen une occasion et une chance à saisir pour fuir Madagascar et connaître une vie meilleure à Bourbon, dont les exilés de 1646 avaient dit tant de bien : il demande donc à s'y faire déposer.

À l'encontre de cette hypothèse, il existe des textes qui montrent que la venue du *Saint-Charles* à Bourbon s'inscrit dans une stratégie mise au point depuis la France, à savoir la colonisation de cette île où Louis Payen est appelé à jouer un rôle important.

² **Capitaine de Villars**, de l'infanterie coloniale, *Madagascar, 1638-1894, Établissement des Français dans l'île*, imprimerie-librairie militaire universelle, L. Fournier, Paris, 1912, pages 47 et 48.

³ Ibid., page 24.

⁴ Ibid., page 53.

En 1663, Louis Payen est chargé de fonder et diriger une colonie à Bourbon.

Créée en 1642 et financée par un petit groupe d'actionnaires souscripteurs chacun de sommes modiques, la *Compagnie française de l'Orient* est restée longtemps sans se préoccuper de coloniser les îles voisines qui lui ont pourtant été concédées en même temps que Madagascar. Ainsi, l'île Bourbon n'a été d'abord utilisée que comme une terre d'exil pour individus indésirables, comme en 1646, puis en 1654.

De plus, du fait notamment de l'économie de prédation pratiquée par les colons de Fort-Dauphin, de l'hostilité des Indigènes et des fièvres, du climat d'insécurité et de l'état de guerre permanent qui règnent à Madagascar, la *Compagnie française de l'Orient* enregistre plus de dépenses et de pertes que de gains.

À partir de 1656, le duc de La Meilleraye, Maréchal de France et Lieutenant général des armées du Roi, nourrit un projet plus ambitieux pour cette compagnie dont il est devenu le directeur.

Son objectif est de faire de Fort-Dauphin et des îles voisines (Bourbon, Maurice, Comores) un vaste établissement devant servir de base d'opérations et d'entrepôts pour le commerce entre la France, les Indes et l'extrême Orient⁵.

La réussite et la rentabilité de l'entreprise reposent pour lui sur l'instauration à Fort-Dauphin d'un climat de paix, de confiance réciproque et de bonne entente avec les Malgaches. Il préconise par exemple la nécessité d'y envoyer des cargaisons suffisantes et plus appropriées à leurs besoins et à leurs goûts.

L'installation d'une colonie à Bourbon entre naturellement dans ce projet. C'est précisément ce que le *Saint-Charles* est venu faire à Saint-Paul en 1663, comme l'atteste le journal de bord⁶ du navire hollandais, le *Lansmeer*, qui avait jeté l'ancre dans cette baie le 10 novembre 1663.

À leur arrivée, les matelots du *Lansmeer* n'y ont trouvé aucun autre bâtiment et sont allés, en canot, explorer toute la côte ouest de l'île. C'est à leur retour, le 14 novembre, qu'ils ont constaté la présence du *Saint-Charles* et appris de son patron et du capitaine Kercadiou que ce navire était venu de Fort-Dauphin pour "*prendre possession de l'île Mascarenhas [...] baptisée du nom de l'île Bourbon*" et y "*laisser une dizaine de Français avec une douzaine de Malgaches [...] dans le but de la peupler*".

Notons au passage que, le 10 novembre, c'est le *Lansmeer* qui jette l'ancre à Saint-Paul, pas le *Saint-Charles*, dont l'arrivée est donc postérieure à cette date.

Pour des raisons qu'il reste à déterminer, huit des dix Français qui devaient composer la colonie bourbonnaise de 1663 ont donc décidé ou ont été priés d'y renoncer.

Souchu Rennefort a bien connu Payen, pour avoir voyagé sur le même bateau que lui, la *Vierge du Bon Port*, lorsqu'ils ont quitté Fort-Dauphin en février 1666 pour regagner la France. Son témoignage révèle les qualités de Louis Payen et la fonction de chef qu'il exerçait à Bourbon : "*Des deux Français, l'un et le principal, nommé Louis Payen [...], était homme bien fait, de douce humeur et sociable [...]. L'autre Français suivait les ordres de celui-ci*"⁷. Des qualités que ne possédaient pas toujours les gouverneurs de Fort-Dauphin, souvent autoritaires, brutaux et méprisants envers les Malgaches.

La mort (le 8 février 1664) empêche La Meilleraye de mener à terme son ambitieux projet. En août de cette même année 1664, la *Compagnie française de l'Orient* est remplacée par la *Compagnie française des Indes orientales*, fondée par Colbert, et lui cède ses droits sur Madagascar et les îles voisines. C'est cette grande compagnie nationale, dotée de nombreux souscripteurs et d'un capital considérable, qui reprend le projet de colonisation pour Bourbon.

⁵ **Henri Froidevaux**, *Les derniers projets du duc de La Meilleraye sur Madagascar, (1663)*, Éditions Édouard Champion, Paris, 1915.

⁶ Extrait publié par **Albert Lougnon**, *Sous le signe de la Tortue, Voyages anciens à l'île Bourbon*, Librairie Gérard, Saint-Denis de La Réunion, 1970, page 34.

⁷ **Souchu de Rennefort**, *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'isle de Madagascar*, chez François Clousier, 1668. Extrait publié par **Albert Lougnon**, *Sous le signe de la Tortue, Voyages anciens à l'île Bourbon*, Librairie Gérard, Saint-Denis de La Réunion, 1970, page 37.

Souchu de Rennefort relate⁸ également la passation de pouvoir avec Étienne Regnault, le nouveau chef de la colonie, arrivé en juillet 1665 avec les 20 premiers colons français et le titre de *commandant* :

"À l'abord des Français" Louis Payen et son second cédèrent "aux ordres du roi la souveraineté du pays, [...]. Après quoi, le premier résolut de repasser en France, et l'autre s'engagea au service de la Compagnie".

Dans son *Histoire des Indes Orientales*, Souchu de Rennefort⁹ parle de Louis Payen en tant que "commandant de Mascareigne" et nous apprend qu'il a été destitué et remplacé par Étienne Regnault¹⁰.

Payen appartenait à l'ancienne administration, celle de la *Compagnie française de l'Orient*. Le *Saint-Charles* à bord duquel il est venu à Bourbon avait été baptisé du prénom de son directeur, Charles de La Porte, duc de La Meilleraye (1602-1664).

Nous voilà donc bien loin du hardi colon ou du brave soldat décrit par Jean-Michel Schaefer et qui, désespéré de ne pouvoir rien faire de bon à Fort-Dauphin, réussit à s'en échapper et réalise enfin son rêve de s'établir à Bourbon. On l'a vu, la fin du voyage de Louis Payen sur la *Vierge du Bon Port* a été très mouvementée. Capturé avec d'autres Français, il est libéré de la prison anglaise de Winchester¹¹ seulement en janvier 1667. Son expérience coloniale à Madagascar et, à Bourbon, la défection de la quasi-totalité de ses compagnons peuvent expliquer son découragement et sa décision de retourner à Vitry-le-François pour y vivre en ermite.

⁸ Ibid.

⁹ **Souchu de Rennefort**, *Histoire des Indes Orientales*, chez F. Harring, Paris, paru en 1688, réédité par ARS Terres Créoles, Sainte-Clotilde, La Réunion, 1988, page 191.

¹⁰ Ibid., page 402.

¹¹ Ibid., page 191.

II

LES FEMMES MALGACHES ET LE MÉTISSAGE DE LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE

On ne sait rien du compagnon français de Louis Payen. L'hypothèse souvent avancée et selon laquelle il pourrait s'agir de Pierre Pau ou de Paul Cauzan est contredite par les travaux de l'historien Jean Barassin (1911-2001) et de Camille Ricquebourg (1911-2010) auteur du Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon¹². D'après ces chercheurs, Pierre Pau serait arrivé seulement en 1667. Il est le père d'Étienne Pau, le premier enfant blanc baptisé à Saint-Paul le 7 août 1667, mais reparti dès 1670 pour Fort-Dauphin, avec sa mère (Anne Billard) devenue veuve en 1669.

Quant à Paul Cauzan, marié à Madagascar avec la Malgache Anne Caze, son arrivée à Bourbon aurait eu lieu le 27 avril 1671. Et puis, s'il avait fait partie du groupe des migrants de 1663, son épouse serait-elle partie en marronnage pendant plus d'un an dans les Hauts de Saint-Paul, le laissant seul avec Payen?

Les premières femmes réunionnaises sont venues de Madagascar avec Louis Payen

Les travaux des chercheurs Camille Ricquebourg, Jean Barassin¹³ et, plus récemment, Robert Bousquet¹⁴, Jean-Pierre Coevoet et Jean-Marie Desport¹⁵, permettent d'établir avec une quasi-certitude l'identité des trois femmes qui ont épousé des Malgaches du groupe des migrants de 1663 :

1. Marie Caze (ou Racazo) a eu pour époux Jean Mousse (ou Mousso).
2. Marguerite Caze s'est mariée avec Étienne Lambouquiti.
3. Anne Finna est devenue l'épouse d'Antoine Haar.

Trois autres sœurs des 2 premières sont arrivées après 1663, probablement en 1671 :

4. Anne Caze : elle a épousé, à Madagascar, le Français Paul Cauzan.
5. Jeanne Caze: elle se maria avec le Malgache Gilles Leheretchi.
6. Marie-Anne Caze : elle deviendra l'épouse du Français François Rivière.

Le fait que les cinq sœurs Caze soient arrivées en deux vagues successives, à chaque fois par groupe de deux ou trois, et même avec son époux français pour l'une d'entre elles, peut laisser supposer une migration non contrainte.

Pour ces jeunes filles d'alors, presque des enfants, cela a dû être dur de quitter leur pays pour l'inconnu d'une île inhabitée.

Comme pour Louis Payen, l'examen du contexte social et économique de cette époque dans la région de Fort-Dauphin peut apporter un éclairage sur les motivations des Malgaches venus avec lui. Le pays était alors divisé en petits états indépendants, avec à leur tête un seigneur appelé Grand ou Roi. Chacun de ces rois exerçait son autorité sur des chefs de contrées, de villages et de tribus. À la base de cette organisation sociale très hiérarchisée¹⁶ on trouvait les ondevos (esclaves), victimes de mauvais traitements, " *achetés ou pris à la guerre, qui n'ont pas d'ancêtres, qui ne peuvent pas quitter leur maître, qui n'ont rien à eux*".

¹² **L.J. Camille Ricquebourg**, *Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion)*, imprimerie de la manutention, Mayenne, 1983.

¹³ **Jean Barassin**, *Étude sur les origines extérieures de la population libre de Bourbon*, in *Recueil des documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion*, Nouvelle série N° 4, 1960, Archives départementales de La Réunion. Voir aussi: **Antoine Boucher**, *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'île Bourbon*, suivi des *Notes* du Père Barassin, ARS Terres Créoles, Saint-Denis de La Réunion, 1989.

¹⁴ **Robert Bousquet**, *Les esclaves et leurs maîtres à Saint-Paul, des origines à 1735*, Mémoire DEA, Archives départementales de La Réunion, cote 8J110. Voir aussi: **Robert Bousquet**, *Trois générations d'esclaves à Bourbon, la famille Jacques Lamboutique (1670-1720)*, service éducatif des Archives départementales de La Réunion, 1993.

¹⁵ **Jean-Pierre Coevoet et Jean-Marie Desport**, *Le temps des pionniers : 1663-1715. La première vague d'immigration à l'île Bourbon : une histoire souvent mythifiée, parfois mystifiée*, in la revue *Expressions*, spécial histoire géographie, de l'IUFM de La Réunion, Numéro 33, juillet 2009.

¹⁶ **Étienne de Flacourt**, *Histoire de la grande Isle Madagascar*, édition annotée, augmentée et présentée par Claude Allibert, Paris, Karthala, 2007, pages 126-127 et 155-156.

Les Grands étaient considérés comme blancs : ils avaient le teint clair et les cheveux longs. Les chefs de villages et les esclaves étaient noirs et avaient "*la tête frisée*".

Les rivalités entre tribus et les conflits entre chefs voisins se traduisaient par de fréquentes razzias suivies d'expéditions punitives. Le butin des vainqueurs était constitué notamment de bovins enlevés mais aussi de captifs emmenés comme esclaves. Sans doute pour avoir des conditions de vie moins misérables et plus sûres, beaucoup se faisaient employer comme domestiques au Fort-Dauphin chez les colons français, dont certains épousaient des femmes malgaches.

Les raisons de la fuite des dix Malgaches dans les Hauts, dès leur arrivée à Bourbon, ne manquaient pas. À celle avancée généralement, liée à la présence et au petit nombre de femmes, on peut ajouter leur besoin d'une plus grande liberté, leur méfiance à l'égard des Français qu'ils avaient vus à l'œuvre à Madagascar, la grande supériorité numérique où ils se sont retrouvés par la défection inattendue des 8 autres Français qui devaient débarquer avec eux à Saint-Paul, etc.

Les compagnons malgaches de Louis Payen n'avaient pas le statut d'esclaves.

Il a été parfois écrit que ces Malgaches arrivés en 1663 étaient des esclaves amenés de force, ce qui faisait de Louis Payen le premier esclavagiste de Bourbon.

Or, non seulement il n'a été apporté aucune preuve à cette assertion, mais il existe des documents et des faits qui indiquent clairement que ce n'était probablement pas le cas, même si un texte ou un statut juridique peut avoir un caractère purement théorique.

L'article 12 des statuts de la *Compagnie française des Indes Orientales*, établis le 26 octobre 1664, rappelle qu'il "*est expressément défendu de vendre aucun habitant originaire du pays comme esclave, ni d'en faire trafic, sous peine de la vie; il est enjoint à tous les Français qui les loueront ou retiendront à leur service de les traiter humainement, sans les molester ni les outrager, à peine de punition corporelle s'il y échoit*".

Du 27 août de la même année 1664 date une "Déclaration du Roi" à l'intention de la dite Compagnie, à laquelle sont concédés Madagascar et les îles "*circonvoisines*". L'article 38 de cette Déclaration stipule :

"Et pour favoriser d'autant plus les habitants des dits pays concédés, et porter à nos Sujets à s'y habituer, nous voulons que ceux qui y passeront dans les dits pays jouissent des mêmes libertés et franchises que s'ils étaient demeurant en ce royaume, et que ceux qui naîtront d'eux et des habitants des dits pays, convertis à la foi catholique apostolique et romaine, soient censés et réputés Regnicolles et naturels Français, ... "

Cette Déclaration reprend en des termes presque identiques un autre édit du roi Louis XIII, datant de mars 1642 et en vertu duquel, dans les colonies, on pouvait devenir français par le baptême et la conversion à la religion catholique.

L'article 11 de cet édit stipule en effet :

"Nous voulons et entendons que les descendants des Français habitués des dites îles, et même les sauvages qui sont convertis à la foi chrétienne, et en feront profession, seront censés et réputés naturels français, capables de toutes charges, honneurs, successions et donations, ainsi que les originaires et régnicoles, sans être tenus de prendre lettres de déclaration ou de naturalité".

À cet égard, il faut noter qu'au moins 6 des 10 Malgaches arrivés en 1663 avaient déjà ou allaient avoir rapidement un nom de famille (Caze ou Racazo, Mousse ou Mouso, Lamboutiqui, etc.) et un prénom chrétien (Marie, Marguerite, Jean, etc.).

Enfin, on ne voit pas comment, sans un système répressif efficace, deux Français seuls, même armés, auraient pu penser exercer un quelconque pouvoir sur dix esclaves, en principe soumis à un travail forcé non rémunéré.

On l'a bien vu, lorsque les dix Malgaches se sont enfuis dans les Hauts, Louis Payen et l'autre Français n'ont rien pu faire pour les empêcher ni pour les faire revenir ou les punir. Six soldats armés et envoyés en 1665 par Étienne Regnault n'ont pas réussi à les vaincre.

Pour obtenir leur reddition et leur retour dans les Bas, avec les 20 colons arrivés de France en 1665, on a dû leur promettre qu'ils ne seraient pas punis.

Les sœurs Caze ancêtres de bon nombre de Réunionnais d'aujourd'hui

En examinant les unions qui ont eu lieu entre les hommes et les femmes des premiers groupes de migrants et les unions qui, par la suite, se sont faites au sein de la première génération d'enfants créoles, c'est-à-dire nés dans l'île, on constate que dès le début du peuplement, le métissage franco-malgache a été un trait dominant de la société réunionnaise :

- Vers 1678, devenue veuve de Paul Cauzan, Anne Caze épouse le Français Gilles Launay.
- Vers 1680, Marie-Anne Caze épouse le Français François Rivière.
- Après le décès de son mari malgache (Jean Mousse), Marie Caze se remarie avec un colon français, Michel Frémont, arrivé dans l'île en 1686.
- En 1687, les deux filles de Marie Caze, Anne et Cécile Mousse, épousent respectivement Noël Tessier et Gilles Dugain, des colons français. L'une et l'autre ont une nombreuse descendance.
- Les filles d'Anne Caze et de Gilles Launay, comme leur mère et leurs cousines, se marient avec des Français : Anne, avec Jacques Auber (en 1692) et Marguerite, avec Gilles Dennemont (en 1693).

Au vu du grand nombre de ces mariages contractés librement entre Blancs et Noirs, il apparaît clairement que le système esclavagiste, basé sur le racisme et la discrimination, ne s'est pas mis en place dès le début du peuplement de La Réunion, c'est-à-dire avec l'arrivée de ses premiers habitants venus de Madagascar.

Le premier texte qui ouvre la voie à l'esclavage dans notre île date seulement du 1^{er} décembre 1674, donc 10 ans après l'arrivée de ces Malgaches. Il s'agit de l'ordonnance signée du vice-roi des Indes, l'amiral Jacob Blanquet de La Haye, et qui interdit les unions entre Blancs et Noirs. Les dates des mariages qui viennent d'être mentionnés montrent que cette ordonnance n'a pas eu une application immédiate. De plus, le recensement de 1686 montre que le nombre de familles métisses est nettement supérieur à celui des couples dont les deux conjoints sont d'origine française¹⁷. Ainsi, sur les 269 habitants recensés à cette date on compte :

- 8 familles malgaches (44 personnes).
- 10 familles françaises (53 personnes).
- 12 familles franco-indiennes (66 personnes).
- 14 familles franco-malgaches (78 personnes).
- 16 célibataires malgaches.
- 12 célibataires indiens.

Anne Mousse (1668-1733), née de parents malgaches et mariée à un Français, est même devenue une notable à Sainte-Marie où elle a fondé un centre paroissial complet (église, cure, cimetière, etc.). Son second mariage avec un autre Français, Domingue Ferrère, date de 1722.

Parmi les premières générations des descendants des Dugain, Tessier, Auber et Dennemont, gendres des sœurs Caze, figurent des Lavergne, Cadet, Nativel, Turpin, Folio, Maillot, Robert, Payet, Hoarau, pour ne citer que quelques-uns des noms de famille les plus répandus à La Réunion. Si bien que bon nombre de Réunionnais d'aujourd'hui, qu'ils soient issus de grandes familles créoles ou descendants d'esclaves, doivent compter les sœurs Caze parmi leurs ascendants.

Leur union avec un Français a permis à trois des cinq sœurs Caze de ne pas devenir esclaves lorsque le système servile a été progressivement instauré dans l'île au cours des années 1680 puis codifié en 1723. Mais les deux autres sœurs Caze ont connu un destin beaucoup moins heureux. Restées unies à leur époux malgache (Étienne Lamboutiqui et Gilles Leheratchi), Marguerite Caze et Jeanne Caze, ainsi que leurs enfants, n'ont pas pu échapper à la condition d'esclaves. Triste consolation, ces deux familles ont certainement joui de l'affection de leur propriétaire et maîtresse : Anne Caze.

On voit ainsi tout le paradoxe et toute la cruauté d'une telle situation : des membres d'une même famille qui se retrouvent dans la catégorie des maîtres pour les uns, et dans celle des esclaves pour les autres.

¹⁷ Robert Chaudenson, *Le lexique du parler créole de La Réunion*, librairie Honoré Champion, Paris, 1974, tome 1, page 455.

CONCLUSION

Même si cela a été pour une durée qui ne représente pas grand-chose à l'échelle du temps historique, pendant au moins une décennie, notre île a connu une période au cours de laquelle elle a vu arriver des hommes et des femmes d'origines, de langues et de couleurs de peau différentes. Qui se sont installés, se sont rencontrés, se sont épousés, apparemment en toute liberté, même si c'était par nécessité, en raison du manque de femmes. En cherchant à y mettre un terme, Blanquet de La Haye montre que cette liberté était bien réelle. Et qu'elle était si bien entrée dans les mœurs que son ordonnance du 1^{er} décembre 1674 n'était toujours pas appliquée au début des années 1690.

Il faut savoir que c'est Blanquet de La Haye lui-même qui a été à l'origine de la venue à Bourbon de travailleurs malgaches et indiens, respectivement 34 (en 1671) et 14 (en 1672) selon Jean Barassin. Les premières françaises débarquées en février 1667, au nombre de six, faisaient partie du contingent des 32 femmes se rendant à Fort-Dauphin. D'autre part, même s'il a terminé son voyage à Fort-Dauphin également, c'est à destination de Bourbon que le navire *La Dunkerquoise* avait quitté le port de La Rochelle en mars 1673, avec à son bord quinze jeunes filles prises au couvent des orphelines de Paris.

Tout se passe donc comme si pour la Compagnie des Indes Orientales, créée par Colbert en 1664, la population de notre île devait être principalement constituée de Blancs et séparée des Noirs destinés à être au service de ces Blancs.

C'est à l'aune de ces considérations que l'on peut apprécier l'importance du rôle joué par Louis Payen et des premières femmes malgaches dans le peuplement de Bourbon et le métissage de la société réunionnaise.

Il faut évidemment se garder d'une vision trop idyllique de ces premières années de l'histoire de La Réunion. Il a dû y avoir bien des heurts ou des arrière-pensées dans certaines familles. Il est même possible que quelques colons, effrayés par l'ampleur de ce métissage, soient intervenus auprès de Blanquet de La Haye. Mais il reste qu'il y a bien eu une période d'avant l'esclavage, même si elle est très courte et peu étudiée par les historiens. À bien des égards, cette période apparaît comme celle de la première expérimentation d'un "vivre ensemble " qui fait aujourd'hui l'originalité et la fierté de notre île.

Alexis MIRANVILLE